



Séminaire - Les midis de l'entreprise

La nouvelle loi sur l'arbitrage

Invitation

Jeudi

27 avril 2023

12h15 - Accueil

12h30 - Conférence

13h - Déjeuner-buffet

Séminaire en présentiel

[INSCRIVEZ-VOUS_](#)

[AJOUTER AU
CALENDRIER_](#)

OÙ?

Arendt House

41A, Avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
LUXEMBOURG

[Access map_](#)

Nous avons le plaisir de vous inviter au prochain **midi de l'entreprise**, qui se déroulera dans l'auditorium d'Arendt House le **jeudi 27 avril 2023** sur le thème : **La nouvelle loi sur l'arbitrage**.

Le projet de loi 7671 portant réforme de l'arbitrage a été adopté à la Chambre des députés le 23 mars et la loi elle sera publiée prochainement au Journal Officiel.

Depuis la codification napoléonienne, la législation luxembourgeoise sur l'arbitrage n'a jamais fait l'objet d'une refonte totale. Avec la nouvelle loi, le Luxembourg se dote d'une loi moderne, claire et libérale qui encourage le règlement des différends par voie d'arbitrage.

Nos experts, [Séverine Hamm](#), [François Kremer](#) et [Paschalis Paschalidis](#) évoqueront les changements apportés par cette nouvelle loi et exposeront la procédure arbitrale ainsi que les procédures d'annulation et d'exequatur.

Pour d'éventuelles questions, n'hésitez pas à contacter notre équipe Events (events@arendt.com).

Nous espérons vous voir nombreux et nous nous réjouissons de vous accueillir à ce midi de l'entreprise.

Arendt & Medernach
arendt.com

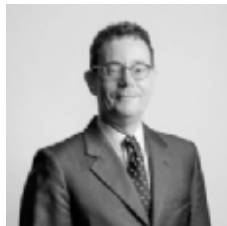
Les orateurs



Séverine Hamm

Counsel

En savoir plus_



François Kremer

Partner

En savoir plus_



Paschalis

Paschalidis

Counsel

En savoir plus_



Arendt & Medernach SA

Registered with the Luxembourg Bar
RCS Luxembourg B 186371

arendt.com

41A avenue JF Kennedy
L-2082 Luxembourg
T +352 40 78 78 1